+ COMPTA BILITÉ
DEBORAH DICKEN B.A.A.

AIDE-MÉMOIRE POUR IMPÔTS PARTICULIERS

Vous souhaitez sûrement réclamer le maximum de déductions tout en maximisant les crédits d'impôt auxquels vous pourriez avoir droit. Pour y arriver, vous devez fournir toutes les informations et tous les documents nécessaires à la production de vos déclarations de revenus. L'une des questions les plus fréquemment posées est la suivante : Quels documents dois-je fournir pour faire mes impôts? Pour vous aider dans cette étape cruciale de la préparation de vos impôts, je vous ai préparé un aide-mémoire pour vous faciliter la tâche.

Il est important de noter que la liste ci-dessous énumère les principaux relevés de revenus et de déductions. Les documents à préparer peuvent varier d'une personne à l'autre selon votre situation fiscale.

** Veuillez noter qu'il s'agit d'une liste non exhaustive*

Informations et documents pertinents

- Informations personnelles :
  - Numéro d'assurance social;
  - Nom complet;
  - Adresse;
  - Numéro de téléphone;
  - Date de naissance;
  - État civil;
  - Couverture d'une assurance médicale privée (avec employeur) ou couvert par la RAMQ;
  - Enfants (noms complets et leurs dates de naissance);
  - RAP (année et montant du retrait, information sur avis de cotisation fédéral);
- Avis de cotisation fédéral et provincial de l'an dernier (important);
- Copie détaillée de la déclaration de l'an dernier (si possible);
- Relevé 31 (si vous êtes locataire, ce document vous sera remis par votre propriétaire);
- Relevé de taxes municipales (si vous êtes propriétaire);
- Si un ou plusieurs éléments suivants s'appliquent à votre situation, il est important de le mentionner :
  - Si vous avez habitez seul toute l'année (avec aucune autre personne adulte de plus de 18 ans)
  - Si vous, votre conjoint(e) et/ou enfants est admissible au crédit pour personne handicapée / déficience;
  - Si vous êtes proche aidant même si la personne n'habite pas avec vous;
  - Si vous avez fait l'achat d'une première habitation pendant l'année en cours (maison / condo);
  - Si vous avez vendu votre maison / condo pendant l'année en cours;
  - Si vous êtes pompier volontaire;
  - Si vous êtes non-résident canadien
  - Si vous avez fait faillite au cours de l'année (c'est votre syndic qui prépare la déclaration pré faillite).

Revenus

- Revenus d'emploi (T4 et Relevé 1);
- Revenus d'assurance salaire (T4A et Relevé 2);
- Employé de la construction (Relevé 22);
- Revenus de placement / dividende (T5 et Relevé 3 et/ou T3 et Relevé 16);
- Retraits REER ou FEER (T4RSP et T4RIF et Relevé 2);
- Revenus de pension de retraite (T4A et Relevé 2);
- Régime des rentes du Québec (T4AP et Relevé 2);
- Sécurité de vieillesse (T4AOAS);
- Assurance emploi / Chômage (T4E);
- Assurance parentale (RQAP) (T4E et Relevé 6);
- Revenus de la CNESST / aide social (T5007 et relevé 5, non imposable);
- Revenus de la SAAQ (Relevé 5, non imposable) ;
- Bourse d'étude / subvention (T4A et relevé 1);
- Gain ou perte liée aux actions (T5008 et relevé 18 ou rapport des ventes / achats);
- Tout autre feuillet justifiant un revenu;
- Revenu de location (revenus et dépenses, me contacter pour formulaire supplémentaire);
- Travailleur autonome (revenus et dépenses, me contacter pour formulaire supplémentaire);
- Pension alimentaire reçue pour votre bénéfice (pour enfant non imposable);
- Gain ou perte en capital (me contacter pour formulaire supplémentaire).

Déductions / Crédits

- Dépenses d'emploi (formulaire remis par l'employeur T2200 et TP-64.3, me voir pour les dépenses liées à la maison et/ou véhicule);
- Reçus de frais de garde (reçu et/ou relevé 24);
- Relevé 19 : si vous avez reçu un paiement anticipé de Revenu Québec pour les frais de garde, prime au travail ou maintien à domicile;
- Cotisations REER / FTQ (feuillet de cotisation et T5006 / relevé 10);
- Cotisations CELIAPP (T4FHSA et Relevé 32);
- Cotisations syndicales et professionnelles (ordre professionnelle);
- Remboursement anticipé de l'allocation pour les travailleurs (RC210);
- Camionneurs (formulaires TL2 et TP-66 signé par l'employeur et informations sur le nombre de repas, de voyages et la durée des voyages);
- Enseignants (preuves d'achats de fournitures scolaires);
- Gens de métier (factures d'outils);

- Contributions politiques (parti fédéral ou municipale);
- Intérêts et frais financiers payés dans le but de générer un revenu;
- Cryptomonnaies (échange, vente ou reçu);
- Pension alimentaire payée pour votre ex-conjoint(e) (pour enfant non déductible);
- Reçus de dons de charité;
- Frais médicaux (sommaire annuel émis par l'assurance, relevé des médicaments, dentiste, visuel, audio, physio, etc.);
- Prime versée pour une assurance maladie privée (outre qu'avec l'employeur);
- Factures des traitements d'infertilité ou frais d'adoption;
- Frais de scolarité (T2202 et Relevé 8);
- Intérêts payés sur un prêt étudiant ;
- Programme d'activités physiques des enfants (enfants de moins de 16 ans);
- Activités artistiques (enfants de moins de 16 ans);
- Maintien à domicile des aînés 70 ans et plus (factures des dépenses si propriétaire, le montant de loyer si locataire, copie de bail et annexe si en résidence ou formulaire TP-1029.MD si propriétaire d'un condo);
- Copie des acomptes provisionnels fédéral et provincial payés durant l'année;
- Remboursement à votre RAP (régime accès à la propriété, information sur avis de cotisation fédéral);
- Achat première maison : Date de notaire, si vous avez fait l'achat d'une maison entre le 1 janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et que ni vous, ni votre conjoint n'étiez propriétaire d'une propriété au cours des 5 dernières années, vous avez droit à un crédit pour l'achat de votre maison pour l'année d'imposition 2025;
- Résidence principale : Date de vente, prix de disposition (vente) et année d'acquisition.